

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 30 Septembre 2021**

DATE DE CONVOCATION : 24 Septembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 11 - Présents : 8
 - Votants : 9 - Absents : 3

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le trente septembre deux mil vingt et un conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michael DHAUSSY, Laura MORLET , Lydie CAUMES, Angélique MEUNIER, Guy REGNIER, Sophie GUITTON

Absents excusés : Philippe FROGNEUX - André LADET - Michel COURTIER

Pouvoir : Monsieur Philippe FROGNEUX donne pouvoir à Monsieur Bruno GAUTIER

Secrétaire de séance : Sophie GUITTON

Objet : Décision Modificative n° 1 budget commune

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00	
165	Dépôts et cautionnements reçus		500.00
	TOTAL :	500.00	500.00
	TOTAL :	500.00	500.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14

VU la délibération n° 2021 - 12.en date du 15 Avril 2021 approuvant le Budget Primitif 2021,

CONSIDÉRANT nécessaire de pourvoir par une décision modificative n°1 à l'ajustement des comptes budgétaires pour l'année 2021 du budget principal de la Commune pour permettre de régler la dernière échéance du prêt.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS PAR ...9.....VOIX POUR :

DÉCIDE l'ouverture et la modification des crédits de paiement applicables au budget principal 2021

VOTE les dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 1 Octobre 2021

Le Maire,
Bruno GAUTIER

